



LE 24 MARS 2026

Les syndiqués(es) se sont retrouvés le 24 mars 2026 en assemblée générale. Ils ont débattu de l'actualité nationale et internationale, de la sécurité sociale et du fonctionnement du syndicat. Un repas fraternel a conclu la journée.

On recommence plus nombreux l'année prochaine !



Nous avons créé un onglet « retraités » sur le site CGT Urssaf idf :
(<https://cgturssafidf.syndicatcgt.fr/>)

En quelques « CLIC » vous y trouverez, **nos bulletins du syndicat CGT** des retraités de l'Urssaf Ile de France depuis début 2025, ainsi que des informations et des appels à mobilisation spécifiques aux retraités.

Vous aurez également la possibilité de naviguer sur le site des actifs.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2026

Le 16 décembre 2025, métrou Invalides les Fédération CGT de la Santé, CGT et FO de la Sécurité Sociale avec leurs militants s'étaient rassemblées pour exiger des députés qu'ils refusent de voter un budget de la sécurité sociale (loi de financement de la sécurité sociale créée par A. Juppé en 1996) porteur de recul dans le domaine de la santé et dégradant encore un peu plus le service rendu aux assurés.

Le bilan :

- **40% des maternités ont été fermées** depuis 2000.
- **6000 lits d'hôpitaux ont été supprimés depuis 2017.** Nous en connaissons les conséquences, attentes interminables aux urgences, certains jours, quand des malades doivent être hospitalisés, pas de lits libres dans les services, les malades doivent rester aux urgences sur des brancards, encombrant box et couloirs, mobilisant le personnel soignant qui ne peut prendre en charge correctement d'autres patients.
- Le 11 janvier, **une patiente est morte aux urgences** de Villeneuve St Georges, le 13 janvier, deux malades sont décédés à Rennes et aux urgences de St Nazaire.

C'est le résultat des lois de financement successives qui imposent des coupes budgétaires drastiques. Les députés qui ont voté cette énième loi 2026 portent une lourde responsabilité, **ils acceptent de nouveaux reculs sur la santé** dans notre pays.

Qu'on en juge : Ces députés, dont les socialistes font partie, disent avoir obtenu des avancées. Ainsi, le gouvernement renoncerait à l'augmentation des franchises médicales, cette taxation des malades qui touche même les plus vulnérables. On sait mainte-

nant que le gouvernement se prépare, fort du vote de la loi, à signer, dans les semaines et mois qui viennent, des décrets qui augmenteront de **plus de 10% le forfait hospitalier** (créé en 1982), de plus de 15% le « *Forfait patient urgences* » et de **plus de 30% la taxe due pour les traitements** supérieurs à 120 euros. Alors que le budget d'armement augmente de 10% soit + 7 milliards d'euros.

Ce sont donc les plus malades qui payeront et, à n'en pas douter, les tarifs des mutuelles augmenteront, quelle « *victoire* » !!

Et que penser de la « *victoire* » que constituerait la « *suspension* » de la réforme des retraites. Il faut quand même attendre **62 ans et 9 mois pour pouvoir faire valider ses droits.** Et cela est provisoire !

Alors, à qui profite la loi de financement de la sécurité sociale 2026 ? à n'en pas douter, aux patrons qui continuent à bénéficier d'exonérations de cotisations qui sont, rappelons-le, une partie de notre salaire. Ils ont même obtenu, dans cette loi, d'être exonérés sur les heures supplémentaires lorsqu'ils ont plus de 250 salariés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent !

Pour rappel, **les exonérations ont atteint 88,9 milliards d'euros en 2024** sur lesquels 5,7 milliards n'ont pas été compensés.



ÉNERGIE : ÊTES-VOUS AU COURANT ?



Les questions énergétiques occupent une place importante dans la vie des citoyennes et des citoyens.

L'augmentation des factures, après l'arrêt du « bouclier tarifaire », a été perçue comme un coup de poignard dans le dos, alors que la France possède un mix énergétique et la production d'électricité décarbonée la moins chère d'Europe.

Si les prix ne cessent d'augmenter depuis la libéralisation du secteur, c'est parce que les directives de l'Union européenne sont un obstacle à la souveraineté de la France au profit du marché concurrentiel. Le prix de l'électricité produite en France est indexé sur celui de l'électricité produite en Allemagne. **Ce système génère des augmentations de facture** et contribue à soutenir les choix catastrophiques de l'Allemagne, qui a notamment décidé d'arrêter la production nucléaire et de revenir en complément à l'éolien, au charbon, au gaz et au pétrole.

D'autres solutions existent, à condition que la France reprenne la main sur ce système européen défaillant et non protecteur. L'Etat doit pouvoir rejeter certaines dispositions contraignantes. Toutes les règles ne doivent pas être dictées au niveau européen, en particulier celle sur l'énergie et son marché de dupe. **Chaque Etat membre doit retrouver une souveraineté dans sa politique énergétique.** Seul un grand service public

de l'énergie peut répondre aux enjeux sociaux et environnementaux et relever les défis de l'efficacité et de la performance énergétique. Le financement du service public, comme le mode de facturation, doivent être révisés par un retour à un coût déterminé par les coûts de production, les besoins d'investissement et de renouvellement des infrastructures.

Ce financement doit tenir compte des besoins de services de proximité pour les consommateurs.

Enfin, l'électricité et le gaz sont des biens de première nécessité, le taux de TVA devrait être à 5,5 % et non à 20%.

Depuis sa privatisation et jusqu'au 31/12/2025, EDF a vendu à perte 25 % de sa production à plus de 30 intermédiaires qui vous revendaient l'électricité en prenant une commission au

passage. Ces revendeurs ne produisant rien, ils étaient un coût supplémentaire sur votre facture et une des raisons de l'augmentation de 50 % de l'électricité depuis la privatisation.

Au 1^{er} janvier 2026 ce mécanisme est modifié, EDF peut maintenant ouvrir 100% de sa production d'électricité nucléaire au marché. Les prix subiront ainsi de nombreuses fluctuations, ils pourront baisser drastiquement en cas de surproduction comme exploser en cas de crise.

La fédération CGT de l'énergie pointe du doigt une déréglementation totale. L'UFC-que choisir blâme un fonctionnement qui ne protégera pas assez les consommateurs.

Le but d'une entreprise nationalisée n'est pas d'enrichir des actionnaires mais de vendre au moindre coût son produit aux citoyens.



**OUI, LES RETRAITÉ-ES ONT LE DROIT DE VIVRE DIGNEMENT !
OUI, LES RETRAITÉ-ES ONT DES REVENDICATIONS !**

La période actuelle est complexe et peut susciter une angoisse légitime. La remise en cause du droit international, la multiplication des conflits armés, les tensions mondiales et la progression de l'extrême droite dans le monde ont de quoi inquiéter et ne sont pas à négliger.

Pour autant, il ne faut pas se résigner. Nous devons libérer et exprimer notre colère. Tout nous est présenté (budget de la Sécurité sociale, de l'État, retraite, logement...) comme si les moyens financiers n'existaient pas. La seule solution serait de rogner sur les mesures sociales avec une cible particulière : les retraitées. Les ressources ne sont simplement pas mises au service du bien commun pour maintenir la protection sociale et la développer.

Notre colère est légitime parce que les moyens existent :

- lorsque le Sénat met en évidence que **211 milliards d'euros sont versés aux entreprises sans contrôle** de l'utilisation des fonds.
- lorsque les seules entreprises du CAC 40 bénéficiant d'allègement de cotisations sociales distribuent près de **100 milliards d'euros à leurs actionnaires, en 2024.**

Nous sommes en colère parce que toutes les orientations gouvernementales tournent le dos aux attentes légitimes de la population et, bien sûr, des retraité-es.

Nous sommes en colère parce que tous les projets de budgets épargnent les plus riches. Ceux qui, si on en croit Eric Lombard, ancien ministre des Finances de François Bayrou, ne payent pas d'impôts !

Pour toutes ces raisons, exigeons ensemble que ces **milliards d'euros**, fruits de notre travail, **soient investis dans des mesures sociales :**

- le financement de la Sécurité sociale dont la retraite est indissociable.
- le développement de l'hôpital public.
- la construction de logements abordables et adaptés au vieillissement.
- le droit aux transports publics accessibles et ponctuels.
- les moyens nécessaires pour retrouver des services publics qui répondent aux attentes de la population.
- le droit à la culture, au sport et aux loisirs pour toutes et tous.

La partie n'est pas terminée.

Ensemble, nous pouvons changer la donne.

Ensemble, remettons en cause toutes les mesures antisociales, participons à construire un avenir meilleur.

AGISSONS POUR UNE VIE MEILLEURE !

Rejoignez le syndicat CGT retraités URSSAF.



**Pour nous contacter,
adressez-vous par courrier :**

Syndicat CGT des Retraités de l'URSSAF IDF
et des Organismes Sociaux 93
UL CGT

24 rue de Paris
93100 Montreuil

Par téléphone :
01 56 93 69 87 ou 69 88

Par courriel :
valerie.chatelle@gmail.com

**la
cgt**
RETRAITÉS
URSSAF IDF

